

AVENANT N°5

A LA CONVENTION D'OCCUPATION PAR L'ASSOCIATION A L'OUEST D'UN BATIMENT A DESTINATION D'UN TIERS-LIEU A LACANAU DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ENTRE

L'Association A l'Ouest, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc sous le numéro W 334002053, ayant son siège social 3 Rue de l'Aiguillonne 33680 Lacanau Ville

Représentée par sa Présidente, Madame Elisabeth GUZENE

ET

La Communauté de Communes Médoc Atlantique, située 9 Rue du Maréchal d'Ornano 33780 Soulac-sur-Mer,

Représentée par son Président, Monsieur Xavier PINTAT, habilité aux fins des présentes par délibération en date du 10 décembre 2020.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

La convention d'occupation initiale, signée en date du 13 juillet 2017, prévoit la mise à disposition d'un bâtiment à destination d'un tiers-lieu à Lacanau dans le cadre de la compétence développement économique de la Communauté de Communes.

Consentie à titre gratuit dans l'attente de l'achèvement des travaux, les conditions de cette occupation devaient être redéfinies d'ici la fin de l'année.

Or la situation de crise sanitaire et économique n'a pas permis d'aboutir dans les délais. En effet, la dernière phase de travaux vient juste de démarrer.

Par délibération en date du 4 novembre 2021, Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°5 à la convention initiale qui prolonge sa durée.

Article 1 : La durée de ladite convention, spécifiée à l'article 7 de la convention initiale en date du 13 juillet 2017 pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 13 juillet 2019), prolongée successivement,

- Par avenant n° 1 en date du 12 juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, puis
- Par avenant n°2 en date du 17 octobre 2019 jusqu'au 31 mai 2020
- Par avenant n°3 en date du 28 mai 2020 jusqu'au 31 décembre 2020
- Par avenant n°4 en date du 10 décembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

ID : 033-200070720-20211104-D04112021135-DE



Est à nouveau prolongée par le présent avenant n°5 en date du 4 novembre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022.

Article 2 : Toutes les autres modalités précisées dans les autres articles de la convention initiale en date du 13 juillet 2017 restent inchangées.

Fait à Soulac-sur-Mer, le

**Pour l'Association,
A L'OUEST,
La Présidente,**

Elisabeth GUZENNE

**Pour la Communauté de Communes
MEDOC ATLANTIQUE
Le Président,**



Xavier PINTAT

Maire de Soulac-sur-Mer

Sénateur Honoraire de la Gironde